

# J'ai plein de questions...

## Comment acheter des applications face aux contraintes du paiement par mandat administratif ?

### Solution 1 – les cartes prépayées

Vous pouvez acheter des cartes prépayées, (Google Play pour Android, Itunes pour Apple) auprès de fournisseurs qui acceptent le paiement par mandats administratifs tels que Carrefour, Darty, Conforama, Fnac, Cultura... Adressez-vous à votre service financier pour connaître vos fournisseurs et obtenir un bon de commande avant de vous rendre dans le commerce.

Un compte (avec une adresse mail et un mot de passe) est ensuite créé sur chaque tablette. Sur ce compte, les identifiants des cartes prépayées sont entrés afin de le créditer du montant de la carte prépayée : vous pouvez désormais acheter des applications dans la limite du montant crédité.

**Attention**, Apple autorise l'achat d'une application pour mise à disposition sur 5 tablettes maximum. Au-delà, il faudra créer un autre compte et racheter l'application

### Solution 2 - l'achat en volume

Pour les parcs de tablettes très important, il est possible de créer un compte d'achat en volume appelé VPP auprès de Apple :

#### « Programme d'achat en volume pour l'éducation

Le Programme d'achat en volume (VPP) permet aux établissements d'enseignement d'acheter des apps en grand nombre et de les distribuer à leurs élèves, professeurs, personnel administratif et autres employés.\* Le programme permet également aux développeurs d'apps d'offrir des tarifs spéciaux pour les achats de 20 apps ou plus. » <https://volume.itunes.apple.com/fr/store>

A ne pas confondre avec leur **Programme d'achat en volume pour les entreprises** qui n'accepte que les paiements par carte bancaire.



### **Solution 3 – la carte achat**

Vous pouvez voir avec votre service financier pour obtenir une carte achat vous permettant d'acheter en ligne :

« La carte d'achat est un moyen de paiement à autorisation systématique destiné aux agents publics. Il leur permet, dans la limite des segments d'achats définis en amont de satisfaire leurs besoins récurrents et de faibles enjeux.

Cette carte peut-être utilisée pour certains marchés globalisés (papier, consommables informatiques ou fournitures de bureau) ou pour des petits achats répondant à des besoins d'urgence ou de dépannage (bouteilles pour des réunions, petit outillage...). »

<https://www.economie.gouv.fr/dae/carte-achat>

Pour en savoir plus : [www.collectivites-locales.gouv.fr/carte-dachat-1](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/carte-dachat-1)

### **Solution 4 – avoir une carte bancaire à l'échelle de la collectivité**

Cette solution qui fait rêver est dans les faits assez rare dans les collectivités car soumises à beaucoup de démarches et conditions tout en étant contraignantes pour les services financiers.

Pour information, seuls les régisseurs de la collectivité peuvent bénéficier d'une carte bancaire.

#### **Pour en savoir plus :**

Vous pouvez contacter votre correspondant local sur les moyens de paiement :

**Correspondant Moyens de Paiement - DRFiP d'Ille-et-Vilaine**

[drfip35.pgp.cmp@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:drfip35.pgp.cmp@dgifp.finances.gouv.fr)

